

Règlement du jeu

Du 01 juin 2024 au 31 juillet 2024

Jouez et gagnez votre pack complet Tymoov Solar 10 pour la motorisation d'un volet roulant.

Article 1 Organisation du Jeu

La Société DELTA DORE, Société Anonyme au capital de 2 227 496 euros, dont le siège social est situé Le Vieux Chêne – BONNEMAIN (35270) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 897 080 289 R.C.S SAINT-MALO.

Ci-après dénommée « l'Organisateur »

Organise un jeu gratuit, pour faire gagner 3 packs complets Tymoov Solar 10 pour la motorisation d'un volet roulant, dans le cadre d'un événement national relayé par ses distributeurs dont la clientèle est entièrement composée de professionnels artisans, électriciens, plombiers, chauffagistes, etc.

Ci-après « le Jeu ».

Article 2 Objet du Jeu

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert aux personnes majeures résidant en France métropolitaine ayant la qualité de professionnel qui se rendent en agence de distribution professionnelle en scannant le QR code et en remplissant le formulaire d'inscription préalablement définie par l'Organisateur.

Dans le cadre du Jeu, un tirage au sort désignera les gagnants d'un lot parmi les participants ayant complètement répondu au formulaire de participation.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants au présent règlement dans son intégralité (le « Règlement »).

Article 3 Date et durée

Le Jeu se déroule du 01/06/2024 au 31/07/2024 inclus.

Article 4 Conditions de participation et validité de la participation

4.1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures présentes en agence de distribution et ayant la qualité de professionnel immatriculé au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce. Ne sont pas autorisées à participer au Jeu toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leur famille, les salariés de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées.

Le Bulletin digital devra contenir les nom, prénom, adresse électronique, fonction, société pour laquelle le participant travaille, code postal, ville et numéro de téléphone du participant.

Une fois le formulaire complété par le participant, ce dernier devra envoyer sa participation en validant sur le site web le formulaire d'inscription.

SAS OCÉA

Huissiers de Justice Associés
Alain GOULARD - Florent CORLAY
Jean-Paul DA SILVA - Bertrand GROSSIN - Philippe DOUCET
Caroline OBER-GEGADEN - Antoine DEVILLARS

15, rue Henri Lemarié - Cap Sud 2 - Bâtiment E
35400 SAINT-MALO

AG

4.2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si tous les champs du Bulletin ne sont pas remplis.

L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout Bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet.

Une seule participation par personne est autorisée pour toute la durée du jeu et si la personne joue pour le compte d'une personne morale, un seul bulletin par entité est autorisé.

Article 5 Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 03/09/2024 au siège social de la société DELTA DORE en présence d'un membre du service juridique de Delta Dore Group. Les 3 gagnants seront directement contactés par emails et/ou par téléphone.

Article 6 Désignation du lot

3 Packs Tymoov Solar 10 à gagner.

Packs complets pour modernisation de volet roulant - coffre tunnel - traditionnel - réno. Moteur silencieux alimenté par énergie solaire jusqu'à 1,6m de large. Batterie haute autonomie -55 jours sans soleil. Compatible écosystème Delta Dore.

D'une valeur unitaire de 640 € HT (prix public applicable jusqu'au 30/06/2024)

Article 7 Remise ou retrait du lot

L'Organisateur s'engage, soit, à lui expédier son lot par envoi postal, en mentionnant le lieu de retrait et le délai de retrait, sans aucun frais pour le gagnant, soit à lui proposer un rendez-vous sur le territoire afin de procéder à une remise du lot de main à main par le représentant de l'organisateur présent sur le territoire.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 15 jours suite au tirage au sort, le Jeu est clôturé et le lot ne sera pas donné.

Dans le cas où l'adresse postale est erronée, ou pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le lot, l'Organisateur ne saurait en aucun cas en être tenu pour responsable.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile pour juger du respect du présent Règlement par un participant, notamment pour écarter toute participation résultant d'une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse.

Article 8 Données personnelles

Dans le cadre du Jeu, des données à caractère personnel des participants sont collectées et traitées par l'Organisateur qui agit en tant que responsable de traitement.

En tant que responsable de traitement, l'Organisateur s'engage à ce que les données soient recueillies et traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel, qui désigne en particulier :

- le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles (RGPD),
- la Directive 2016/680 du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes,
- ainsi que l'ensemble des lois nationales transposant ces réglementations européennes, les délibérations et recommandations de la Commission Nationale d'Informatique et des Libertés (CNIL) ou de toute autorité de contrôle ou de supervision.

SAS OCéA

Huissiers de Justice Associés
Alain GOULARD - Florent CORLAY
Jean-Paul DA SILVA - Bertrand GROSSIN - Philippe DOUCET
Caroline OBER-GEGADEN - Antoine DEVILLARS

2

15, rue Henri Lemarié - Cap Sud 2 - Bâtiment E
35400 SAINT-MALO

AG

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Organisateur afin de lui permettre de contacter les participants gagnants du jeu pour leur faire parvenir leur lot par remise en main propre ou plus tard sur le territoire, ou par envoi postal. Les données personnelles sont également utilisées par l'Organisateur à des fins de prospection commerciale auprès du participant en l'informant sur ses services ainsi que ceux de ses sociétés partenaires, en le tenant informé des mises à jour et nouveautés de ses produits et services ainsi qu'en le faisant bénéficier des meilleures opportunités en termes de tarifs et d'offres globales d'installation.

Les données personnelles des participants sont accessibles aux salariés de l'Organisateur pour l'organisation du jeu-concours et aux salariés de l'Organisateur qui interviennent dans la gestion de la relation client, dans la gestion commerciale ou dans le domaine de la communication, dans les limites de leurs fonctions, pour la prospection commerciale. Ces données peuvent être transmises aux sous-traitants et partenaires de l'Organisateur auxquels il fait appel dans le cadre de l'exécution de ses traitements. L'Organisateur s'engage à ce que ces sous-traitants et partenaires soient en conformité avec la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel. Les données personnelles ne sont pas utilisées par l'Organisateur à des fins de revente ni à des fins contraires à la réglementation en vigueur.

Pour la prospection commerciale de l'Organisateur, ce dernier s'engage à traiter les données personnelles des participants uniquement sur la base du consentement explicite que les participants auront donné à cet effet sur le Bulletin en cochant une case spécifique.

Les données personnelles nécessaires à l'organisation du Jeu sont conservées pour toute la durée du Jeu et celles nécessaires à la prospection commerciale pour une durée de trois ans à compter de la collecte ou du dernier contact avec le participant.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'effacement de ses données personnelles. En outre, il dispose d'un droit d'opposition et d'un droit à la portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés en justifiant de son identité par courriel à l'adresse privacy@deltadore.com ou en remplissant le formulaire accessible à l'adresse <https://www.deltadore.fr/politique-de-confidentialite/contact-donnees-personnelles> ou en contactant le délégué à la protection des données par courrier à l'adresse : DELTA DORE – DPO – Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN. La politique de confidentialité de Delta Dore est accessible sur son site Internet via le lien suivant : <https://www.deltadore.fr/politique-de-confidentialite>.

Enfin, le participant dispose de la possibilité d'introduire un recours auprès de l'autorité de contrôle de votre pays de résidence, soit la CNIL pour la France.

Article 9 Responsabilité

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur, au titre du Jeu, est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation, sous réserve qu'ils soient conformes aux règles de validité énoncées ci-dessus, et remettre aux gagnants les lots, conformément aux modalités définies au présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute défaillance technique, matérielle, logicielle de quelque nature que ça soit, et ce sans que cette liste ne soit limitative.

Article 10 Force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

SAS OCÉA

Huissiers de Justice Associés
Alain GOULARD - Florent CORLAY
Jean-Paul DA SILVA - Bertrand GROSSIN - Philippe DOUCET
Caroline OBER-GEGADEN - Antoine DEVILLARS

3

15, rue Henri Lemarié - Cap Sud 2 - Bâtiment E
35400 SAINT-MALO

AG

Article 11 Litige

Le Règlement est régi par le droit français. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent Règlement sera exclusivement tranchée par l'Organisateur. Toute réclamation ou contestation relative au Jeu ou au tirage au sort devra être formulée dans un délai de 8 jours à compter du tirage au sort contesté, à l'adresse suivante : DELTA DORE – Service Juridique – Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN.

Article 12 Dépôt du Règlement

Le Règlement de Jeu est déposé auprès de OCÉA SAINT-MALO - 15 rue Henri Lemarié CAP SUD 2 Bâtiment E 35400 Saint-Malo

Article 13 Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent Règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu sur le site internet OCÉA SAINT-MALO, Commissaires de justice associés, prise en son établissement de SAINT-MALO (35400), 15 rue Henri Lemarié.

Une copie du Règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier à l'adresse suivante : DELTA DORE – Service Juridique – Le Vieux Chêne – 35270 BONNEMAIN.

DELTA DORE Le Vieux Chêne 35270 BONNEMAIN - SA au capital de : 2 227 496€ -N° ID TVA : FR 32897080289 N° d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : 897 080 289 RCS SAINT-MALO - Email : deltadore@deltadore.com - Téléphone : +33 (0)2 99 73 45 17

SAS OCéA

Huissiers de Justice Associés
Alain GOULARD - Florent CORLAY
Jean-Paul DA SILVA - Bertrand GRASSIN - Philippe DUCET
Caroline OBER-GEGADEN - Antoine DEVILLARS

15, rue Henri Lemarié - Cap Sud 2 - Bâtiment E
35400 SAINT-MALO

